



## SYNDICAT DES EXPLOITANTS DE LA FILIÈRE BOIS

Paris, le 20 octobre 2022

### LETTRE D'INFORMATION N°4/ 22

SEPTEMBRE / OCTOBRE 2022

#### LE MOT DU PRESIDENT

**AVEC 5 747 650 M3 REPRESENTANT UN C.A.H.T CUMULE  
DE 589 M €, LES EXPLOITANTS-NEGOCIANTS  
DOIVENT POUVOIR, A TRAVERS NOTRE SYNDICAT,  
FAIRE ENTENDRE LEUR VOIX.**

Créé en mars 2016, le SEFB représente, après 6 ans d'existence, un maillon essentiel de la filière-bois mobilisant **5 747 650 M3** (versus 7.500 000 M3 pour les coopératives) avec **95 adhérents** - quasiment tous exploitants-négociants français cotisant à la CVO – ; ce qui correspond, avec **un CAHT cumulé de 589 M€, à 30% de la récolte de bois d'œuvre.**

Au moment où les Ministres de l'Agriculture et de l'Economie doivent renouveler l'arrêté autorisant France Bois Forêt à percevoir pour 3 nouvelles années la CVO - sous réserve que cette interprofession représente bien tous les acteurs de l'amont de la filière bois - et où le pacte chêne arrive à échéance et doit faire l'objet de nouvelles négociations, **il me semble nécessaire de mettre fin à l'ostracisme contre-productif dont notre syndicat fait l'objet.**

En réduisant l'indispensable concertation et en limitant le développement de la contractualisation souhaité par le Ministre de l'Agriculture, cette mise à l'écart pénalise toute notre filière.

..../....

Comme je l'ai indiqué cet été au Conseiller forêt de Mr Marc Fesneau – notre nouveau Ministre de l'Agriculture - et aux différents Présidents des syndicats de l'amont de la filière bois, **l'heure est venue de refonder et réunir autour d'une même table (au sein de France Bois Forêt), tous les maillons de notre interprofession.**

Pour lever les obstacles qui ont pu freiner jusqu'à maintenant notre reconnaissance, le SEFB :

- a mis fin à toutes les procédures judiciaires nous opposant à France Bois Forêt et à l'ONF,
- a recruté – pour remplacer notre ancien délégué général parti à la retraite – une nouvelle équipe attachée à l'échange et au dialogue ,
- va remettre, dans les prochains jours, au Président de France Bois Forêt un dossier de candidature à un siège d'exploitant-négociant au sein de son conseil d'administration.

Avec cette main tendue à l'ensemble des acteurs de la filière bois s'ouvre la possibilité de passer d'une relation conflictuelle à une relation harmonieuse, profitable à tous, et de faire de la filière-bois - en rassemblant tous ses maillons dans une même entité - une réalité souhaitée par tous (propriétaires, experts, coopératives, ETF, transformateurs...)

Bien cordialement,



David Caillouel,  
Président du SEFB